

2023-1795
2023-06-26

BIOMATE SAN9361

AGENT ANTIMICROBIEN INDUSTRIEL SOLUTION
ATTENTION POISON
DANGER - CORROSIF POUR LA PEAU ET LES

YEUX SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF:

2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol..... 5,5%
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one..... 1,93%
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one..... 0,64%

NO. D'HOMOLOGATION 25722
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET : (20 – 15 400 L)

Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP
Siège Social: 3239 Dundas ST. West, Oakville, ON L6M 4B2
Téléphone de l'entreprise: 905-465-3030 Téléphone d'urgence: 1-(800) 877-1940

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles en contactant Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CORROSIF. CAUSE DES BRÛLURES À LA PEAU ET DES LÉSIONS AUX YEUX IRRÉVERSIBLES. Sensibilisant cutané potential. NOCIF SI INHALÉ, AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit Retirer immédiatement tous les vêtements et l'équipement de protection si le pesticide entre en contact avec la peau par l'intermédiaire de vêtements imprégnés de produit ou lors d'un déversement. Se laver la peau à fond avant de revêtir des vêtements propres et l'équipement de protection nécessaire pour poursuivre le travail entamé. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imprégnés du produit concentré ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Il peut se dégager du formaldéhyde lors de l'utilisation de ce produit. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans des circonstances propices à l'atteinte, sur les lieux de travail, de concentrations de formaldéhyde dans l'air qui soient supérieures aux seuils d'exposition établis par les organismes compétents de santé et de sécurité au travail.

2023-1795
2023-06-26

Lorsque la concentration mesurée dépasse ces seuils, il est recommandé de porter un appareil de protection respiratoire approuvé par la NIOSH.

Porter des chaussettes et des chaussures, un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

Dans le cas d'une application par pulvérisation, porter des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH, une combinaison résistant aux produits chimiques et des bottes de caoutchouc lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.

Ne pas verser ce produit à l'air libre dans les circuits de refroidissement d'eau; utiliser une pompe doseuse pour ce faire.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou un ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus.

ENTREPOSAGE: Garder le contenant bien fermé. Protéger du gel. Entreposer dans un endroit sec. Ne pas entreposer à des températures élevées.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajoutez les liquides de rincage à la zone de traitement ou, si c'est approprié, au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SYSTÈME DE RECIRCULATION D'EAU

Ce produit contrôle efficacement les mollusques, bernacles, hydrozoaires, bryozoaires, boues dues aux bactéries, champignons et algues microscopiques dans les condenseurs par évaporation, les systèmes d'échange de chaleur, les tours de refroidissement commerciales et industrielles, les systèmes d'influent tels que les filtres à écoulement continu et les lagunes, les installations industrielles de lavage d'air, les pasteurisateurs des brasseries, les cuiseurs hydrostatiques et l'eau des cornues.

Ce produit peut être ajouté au système de façon continue ou intermittente selon le besoin. La fréquence et la durée du traitement varient selon la gravité de la contamination.

LES CIRCUITS FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

MÉTHODE INTERMITTENTE OU CHOC - DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,5 kg par 1 000 litres (50 à 500 ppm) d'eau dans le système.

DOSE SUBSEQUENTE: Lorsque le contrôle est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,04 à 0,4 kg par 1 000 litres (40 to 400 ppm) d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

MÉTHODE EN CONTINU

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,5 kg par 1 000 litres (50 à 500 ppm) d'eau dans le système à tous les trois jours ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

DOSE SUBSÉQUENTE: Alimenter ce produit en continu pour maintenir un dosage de 0,04 à 0,4 kg par 1 000 litres (40 à 400 ppm) de purge (ou perte d'eau) du système.

LAVEURS D'AIR

Utiliser seulement dans les systèmes des laveurs d'air munis de dispositifs d'élimination des brouillards. Pour contrôler bactéries, champignons et algues microscopiques qui encrassent les laveurs d'air industriels, ajouter ce produit au puisard du laveur d'air ou de l'eau de refroidissement pour assurer un mélange uniforme au taux de 0,04 à 0,4 kg par 1 000 litres (40 à 400 ppm) d'eau dans le système selon le degré de contamination.

LES CIRCUITS FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

MÉTHODE INTERMITTENTE OU CHOC

DOSE INITIALE: Lorsque le circuit est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,5 kg par 1 000 litres (50 à 500 ppm) d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,04 à 0,4 kg par 1 000 litres (40 à 400 ppm) d'eau dans le système à chaque semaine ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

MÉTHODE EN CONTINU

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, alimenter ce produit au taux 0,05 à 0,5 kg par 1 000 litres (50 à 500 ppm) d'eau dans le système.

DOSE SUBSÉQUENTE: Maintenir ce niveau de traitement en alimentant ce produit en continu au taux de 0,04 à 0,4 kg par 1 000 litres (40 à 400 ppm) de purge (ou perte d'eau) du système.

2023-1795
2023-06-26

SYSTÈMES D'EAU AUXILIAIRES ET DE SERVICE ET SYSTÈMES D'EAUX RÉSIDUAIRES

Ce produit contrôle de façon efficace les bactéries, champignons et algues microscopiques responsables des odeurs et des boues dans les systèmes d'eau auxiliaires tels les systèmes de protection contre les incendies et les baies de pompage et de tamisage, les systèmes d'élimination, de stockage et de récupération des eaux résiduaires ou des résidus tels que les réservoirs de stockage, les piles de stockage, la tuyauterie associée, les étangs et les lagunes de décantation, les déversoirs ou canaux et les puits.

MÉTHODE INTERMITTENTE OU CHOC

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,5 kg par 1 000 litres (50 à 500 ppm) d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,04 à 0,4 kg par 1 000 litres (40 à 400 ppm) d'eau dans le système à tous les 3 jours ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

MÉTHODE EN CONTINU

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux 0,05 à 0,5 kg par 1 000 litres (50 à 500 ppm) d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Alimenter ce produit en continu pour maintenir un dosage de 0,04 à 0,4 kg par 1 000 litres (40 à 400 ppm) de purge (ou perte d'eau) du système.

Ce produit peut être ajouté à l'eau du système ou vaporisé sur une pile de résidus selon le besoin. La fréquence d'alimentation ou d'arrosage et la durée du traitement varient selon la gravité de la contamination. Ajouter aux systèmes d'eau durant l'opération de pompage, aussi près que possible de la pompe pour assurer un mélange adéquat.

MÉTHODE INTERMITTENTE OU CHOC:

Lorsqu'un traitement est nécessaire, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,5 kg par 1 000 litres (50 à 500 ppm) d'eau dans le système ou en train d'être ajoutée au système, à toutes les 4 à 8 heures, 1 à 4 fois par semaine ou selon le besoin pour obtenir le degré de contrôle désiré. Lorsque le contrôle est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,04 à 0,4 kg par 1 000 litres (40 à 400 ppm) d'eau dans le système.

FLUIDES MÉTALLURGIQUES, HYDRAULIQUES, CARBURANTS À BASE D'HYDROCARBURES ET PRÉPARATIONS INDUSTRIELLES À BASE D'HUILE ET/OU D'EAU

Pour contrôler bactéries, champignons et algues microscopiques qui causent l'encrassement des fluides métallurgiques, hydrauliques, carburants à base d'hydrocarbures et les préparations à base d'huile ou d'eau, ajouter ce produit au fluide en s'assurant d'un mélange uniforme au taux de 62 à 308 g/1000 L (62 à 308 ppm) de fluide dans le système selon la gravité de la contamination. **LES SYSTÈMES FORTEMENT ENCRASSÉS** doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR LA CONSERVATION

Ce produit doit être ajouté directement au produit à conserver avant sa transformation en produit fini, i.e. pâte, casse, polymères, agents antimousse, alun, émulsions, adhésifs, couchages, émulsions de pigments et produits de papier. Le dosage varie selon le matériau à conserver et la durée d'entreposage. Les additions habituelles sont de 75 à 1300 ppm pour les émulsions de polymères au latex, 75 à 650 ppm pour les polymères, amidon, agents antimousse, alun, adhésifs, couchages et émulsions de pigments et de 150 à 650 ppm pour la pâte et les cassés. Ces recommandations sont basées sur une période d'entreposage de 7 à 14 jours. Répéter le traitement à tous les 7 à 14 jours pour une durée d'entreposage plus longue que deux semaines.